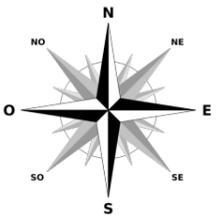


Commune d'ANDIRAN

Mise en Compatibilité du PLU



Zonage **Avant** Mise en Compatibilité



Zonage **Après** Mise en Compatibilité



Zonage réglementaire

Zones Urbaines

-  Ua : zone urbaine correspondant au noyau villageois
-  Ub : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires
-  UL : zone urbaine à vocation de loisirs
-  Ux : zone urbaine à vocation d'activités
-  Uxi : zone urbaine à vocation d'activités située en zone inondable

Zones à urbaniser

-  AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle
-  AUL : zone à urbaniser à vocation de loisirs
-  AULi : zone à urbaniser à vocation de loisirs située en zone inondable
-  AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités
-  AUxi : zone à urbaniser à vocation d'activités située en zone inondable

Zones agricoles

-  A : zone agricole
-  Ai : zone agricole inondable
-  Ap : zone agricole protégée de toute construction

Zones naturelles

-  N : zone naturelle
-  Ni : zone naturelle inondable

Prescriptions

-  Emplacement réservé
-  Parcelle (tout ou partie) préemptée par la municipalité
-  Servitude AC2 relative à la protection du site inscrit du Pont sur l'Osse
-  Élément de patrimoine bâti et/ou paysager à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
-  Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
-  Espace Boisé Classé
-  Servitude de visibilité au carrefour de la RD 656 et de la VC 201

Servitude AC1 relative à la protection des Monuments Historiques

-  Pont de Tauziète
-  Périmètre de protection du Pont de Tauziète

Éléments constitutifs de la trame verte et bleue

-  Réservoir de biodiversité
-  Trame bleue
-  Trame verte
-  Haie à préserver
-  Plantation à réaliser (Boisement compensatoire)
-  Plans et cours d'eau

Autres légendes

-  Mise à jour du bâti sur le cadastre (report à titre informatif)
-  Localisation de la station d'épuration